Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_014-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_014

Tourisme/Culture/Patrimoine – Engagement de Roi Morvan Communauté en faveur du niveau 1 de la charte Ya d'ar Brezhoneg

Contexte

À la suite d'un courrier adressé à la Présidente de Roi Morvan communauté (annexe 1), plusieurs maires des communes membres de l'intercommunalité, proposent d'examiner l'opportunité d'un engagement en faveur de la langue bretonne, à travers la signature de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Cette réflexion s'inscrit également dans un contexte plus large, où Roi Morvan Communauté est engagée dans un Pacte de développement culturel, et met au centre de ses priorités les droits culturels des habitants, en visant l'égalité d'accès à la culture, le soutien aux initiatives locales et la valorisation du patrimoine immatériel, y compris la langue bretonne.

Présentation de la charte Ya d'ar Brezhoneg

Portée par l'Office public de la langue bretonne (OPLB), la charte Ya d'ar Brezhoneg pour le développement durable du breton dans les EPCI (annexe 2) est un dispositif volontaire et progressif. Elle permet aux collectivités de structurer une politique linguistique adaptée à leurs compétences et à leurs moyens.

La charte repose sur :

- Un contrat de mission conclu avec l'OPLB ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_014-DE

- Une liste de 43 actions modulables ;
- Un système de labellisation progressive, décliné en trois niveaux.

Les principaux axes d'intervention concernent notamment :

- La communication et la signalétique bilingue ;
- L'usage interne de la langue et l'accueil du public ;
- Le soutien à des actions culturelles ou pédagogiques ;
- La structuration et le suivi d'une politique linguistique.

Engagement de Roi Morvan Communauté au niveau 1 de la charte

Suite à l'avis favorable émis par le Bureau communautaire du 22 janvier 2026, il est proposé que Roi Morvan Communauté s'engage au niveau 1 de la charte Ya d'ar Brezhoneg.
Le niveau 1 constitue une première étape structurante, permettant à l'EPCI de s'engager de manière progressive dans une politique linguistique intercommunale.
Ce niveau de labellisation repose sur la mise en œuvre d'au moins cinq actions parmi celles proposées dans la charte, incluant obligatoirement l'action n°28 relative à la signature du contrat de mission avec l'OPLB (annexe 3). Ce contrat garantit un accompagnement méthodologique et technique tout au long de la démarche.
Par ailleurs, la désignation d'un binôme référent composé d'un élu et d'un agent est une condition obligatoire de la charte, afin d'assurer une coordination claire et identifiée.

Actions retenues

Les actions suivantes sont proposées pour constituer le socle d'engagement de Roi Morvan Communauté :

Action n°2	Réaliser des cartons d'invitation bilingues pour les événements organisés par l'EPCI
Action n°5	Mettre en place des cartes de visite et des signatures électroniques bilingues pour les agents de l'EPCI, et pour les conseillers communautaires qui en feront la demande
Action n°7	Doter l'EPCI d'un logo bilingue
Action n°8	Intégrer un éditorial bilingue dans le magazine communautaire
Action n°28 (obligatoire)	Signature d'un contrat de mission avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_014-DE

Action n°38	Mettre en place un groupe de travail transversal, composé d'élus et d'agents, chargé de suivre la mise en œuvre des actions de la charte

Organisation et suivi de la démarche
Afin d'assurer le suivi et l'application de la charte, il est proposé de désigner deux référents au sein de Roi Morvan Communauté :

- Jean-Luc Guilloux, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine ;
- Audrey David, chargée de développement culturel.

Ces référents assureront le lien avec l'Office public de la langue bretonne et veilleront à la bonne mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du niveau 1 de la charte.

Délai de réalisation
Le délai de réalisation des actions est fixé à trois ans, conformément aux possibilités offertes par la charte et aux capacités de mise en œuvre de la collectivité.

Accompagnement de l'Office public de la langue bretonne
L'accompagnement de l'OPLB comprend notamment un diagnostic initial ; l'élaboration d'un plan d'actions ; un suivi méthodologique et technique annuel.
Le coût de cet accompagnement est arrêté à 2 000 € par an pour Roi Morvan Communauté, compte tenu de la taille et de la configuration de son territoire.
A noter que certaines traductions dites « courantes » (cartons d'invitation, éditoriaux, documents bilingues, jalonnement directionnel, signalétique bilingue, plaquettes d'information) sont intégrées au contrat de mission et réalisées sans facturation spécifique. Ce dispositif vise à faciliter et à accélérer la mise en œuvre du bilinguisme au sein des services, en évitant la multiplication des démarches administratives pour chaque demande. Les traductions plus lourdes ou projets exceptionnels feront l'objet d'une facturation spécifique par l'OPLB, avec une remise de 10 %.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'engager Roi Morvan Communauté dans la charte Ya d'ar Brezhoneg au niveau 1 ;**
- **de retenir les actions n°2, 5, 7, 8, 28 et 38 pour constituer le socle d'engagement de la collectivité ;**
- **de fixer le délai de réalisation des actions à trois ans ;**
- **de désigner un binôme référent, composé de Jean-Luc Guilloux, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine, en qualité d'élu référent et Audrey David, chargée de développement culturel, en qualité d'agent référent ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer la charte Ya d'ar Brezhoneg, le contrat de mission avec l'OPLB et tout document afférent ;**
- **d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires au soutien de l'OPLB, au titre du contrat de mission, pour un montant de 2 000 € par an.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_014-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:44:42 +01'00'